

Objet

- Plan de salut pour fortifier le droit face aux exégèses

Destinataires

- Orthodoxie, protestantisme, et toute autre autorité légitime

Vu

- Descartes, Newton, Voltaire, Nietzsche, Roosevelt, Schrödinger, Kolmogorov,

Madame, Monsieur,

Merci de bien vouloir trouver ci-joint, un court texte d'accès à notre meilleure préconisation de droit, pour envisager la mise en œuvre réussie, des issues de terrain partout où elles sont urgentes, et de toutes perspectives de bonheur par acculturation progressive du droit entre tradition et modernité.

Par la concision de ces deux paragraphes de 207 mots (Encadré), nous avons voulu donner à la clarté toute la puissance requise pour le déclenchement des décisions attendues

La phrase d'introduction produit un état des lieux de notre société depuis le 11^e siècle, par rapport auquel elle positionne notre initiative aux plans intellectuel, et moral.

Le développement expose successivement, une préconisation juridique relative à l'application des peines, le chantier des exégèses du non-droit, une introduction à notre argumentaire scientifique, et une directive conclusive de droit universel.

Certaines expressions soulignées appellent des précisions accessibles en français sur notre site Internet, par les adresses URL auxquelles elles renvoient, en science, sociologie, et théologie, pour la restauration d'un socle moral du droit et la mise en œuvre de ce plan de salut.

Démocratie et liberté

L'émancipation de l'ignorance et de la peur par l'intégration du droit ne sont que progressives depuis le 11^e siècle ; c'est cette lenteur qui impose aux peuples de ne pas être « dépourvus de mémoire », et aux chercheurs de la valoriser scientifiquement pour les gouvernements.

Préconisation de droit

Nous préconisons de limiter, sauf en cas de crime de sang, l'application des peines du crime intellectuel et du crime financier, trop nombreux, à la destitution des coupables et à leur interdiction de travailler dans l'éducation et la justice.

Vu l'impulsion donnée par les savants du 17^e et 18^e siècle, il convient en effet de remplacer la notion ludique de jeu sans fin par la notion juridique de tromperie, pour ruiner les exégèses du célibat, de l'exclusion, de la dureté, et de la violence.

Ainsi, il faut ruiner l'hérésie française contre le milieu protestant — institutionnalisée par la Sorbonne depuis le XVI^e siècle, et par l'Académie française depuis le XVII^e siècle — dans le respect de l'identité supranationale du droit, dont tout Français n'est pas exclu !

A cet égard, l'an 2015, année officielle de la lumière et des technologies, est l'occasion historique d'éloigner « trois grands maux » de société, par le rappel de l'identité supranationale du droit, et l'appel au rassemblement autour de cette issue de droit.

Etabli le 21 mai 2015

- Pierre-Richard CROCY
- Professeur, sociologue
- Maria CROCY
Juriste, écrivain, journaliste

Modification m1, 25 mai 2015 – Objet et destinataires clarifiés, lien vers le plan de salut